



EB-2016-0240

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE

GreenField Specialty Alcohols inc.

**en vue d'obtenir un permis de détaillant d'électricité
(consommateurs de grands volumes uniquement)**

Le requérant

GreenField Specialty Alcohols inc. a déposé une requête le 8 août 2016 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») en vertu de l'article 60 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la « Loi ») en vue d'obtenir un permis de détaillant d'électricité. La délivrance de ce permis permettrait au requérant de vendre d'importants volumes d'électricité en Ontario.

La décision concernant la requête sera rendue par un employé de la CEO à qui ces pouvoirs ont été délégués conformément à l'article 6 de la Loi. La CEO n'a pas l'intention de prévoir une allocation des dépens en statuant sur cette requête.

Comment consulter un exemplaire de la requête

Pour consulter un exemplaire de la requête, rendez-vous sur la page des consommateurs du site Web de la CEO et entrez le numéro de dossier EB-2016-0240 dans la zone « Trouver une requête ». Une copie de la requête peut également être consultée aux bureaux de la CEO, ainsi qu'aux bureaux de GreenField Specialty Alcohols inc., aux adresses indiquées ci-dessous.

Audiences orales et audiences écrites

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences écrites et les audiences orales. La CEO souhaite traiter cette requête par voie d'audience écrite. Si vous estimez qu'avoir recours à une audience orale serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos

arguments. Vos observations doivent parvenir à la CEO, avec copie à GreenField Specialty Alcohols inc., avant le **9 septembre 2016**.

Comment participer

Si vous désirez participer à l'audience écrite, vous pouvez déposer des observations écrites indiquant votre position concernant la requête. Vos observations doivent parvenir à la CEO, avec copie à GreenField Specialty Alcohols inc., avant le **14 septembre 2016**.

Si le requérant souhaite répondre aux observations écrites, il doit déposer sa réponse auprès de la CEO et en faire parvenir une copie à toutes les parties qui ont présenté des observations, et ce, au plus tard le **21 septembre 2016**.

Toutes les observations écrites envoyées à la CEO seront versées au dossier public. Cela signifie qu'elles seront disponibles pour consultation dans les bureaux de la CEO ainsi que sur son site Web. Si les observations écrites sont présentées par un simple citoyen, la CEO supprimera, avant de les verser au dossier public, toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. autres que commerciales) des observations écrites (soit l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de cette personne). Toutefois, le nom de la personne et le contenu des observations écrites seront versés au dossier public.

Comment déposer des documents auprès de la CEO

Toutes les observations écrites transmises à la CEO doivent citer le numéro **EB-2016-0240** et indiquer clairement le nom et l'adresse de l'expéditeur, son numéro de téléphone ainsi que son adresse électronique. Vous devez faire parvenir deux exemplaires papier de vos observations écrites et, dans la mesure du possible, un exemplaire électronique au format Word et au format PDF (permettant la recherche), à la CEO, ainsi qu'un exemplaire au requérant. Toutes les observations écrites doivent être adressées à la secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous, et doivent lui parvenir au plus tard à 16 h 45 le jour convenu.

Vous voulez plus de renseignements?

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la manière de participer, veuillez cliquer sur l'option Participez du menu « CEO et vous » qui se trouve sur la page des consommateurs du site Web de la CEO, à l'adresse www.ontarioenergyboard.ca. Si vous ne disposez pas d'une connexion Internet et que vous souhaitez savoir comment participer à l'audience ou obtenir de plus amples renseignements sur l'instance, communiquez avec la Commission par téléphone en composant (sans frais) le 1 877 632-2727.

IMPORTANT

SI VOUS NE PRÉSENTEZ AUCUNE OBJECTION À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À CETTE AUDIENCE EN DÉPOSANT VOS OBSERVATIONS CONFORMÉMENT AU PRÉSENT AVIS, LA CEO PROCÉDERA SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ PLUS D'AVIS DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE AFFAIRE.

Adresses

Commission de l'énergie de l'Ontario :

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de : Secrétaire de la Commission
Dépôts : www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/

Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca
Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)
Télééc. : 416-440-7656

Demandeur :

GreenField Specialty Alcohols inc.
20, rue Toronto
Bureau 1400
Toronto (Ontario) M5C 2B8

À l'attention de :
M. Ron Kean

Courriel : ron.kean@gfsa.com
Tél. : 416-304-1700, poste 8527
Télééc. : 416-304-1701

FAIT à Toronto, le 24 août 2016

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission